

Pôle communication
Tél.: 24 66 40

Samedi 23 novembre 2019

DOSSIER DE PRESSE

Un Grenelle contre les violences conjugales



« La violation des droits de l'homme la plus honteuse se caractérise sans doute par la violence à l'égard des femmes. Elle ne connaît pas de clivages géographiques, culturels ou sociaux. Tant que des actes violents continueront d'être perpétrés, nous ne pourrons prétendre à des progrès pour atteindre l'égalité, le développement et la paix. »

Kofi Annan, ancien secrétaire général des Nations unies

« Tant que les femmes et les filles, qui forment la moitié de la population de la planète, ne vivent pas à l'abri de la peur, de la violence et de l'insécurité quotidienne, il nous sera impossible de prétendre vivre dans un monde juste et égal. »

António Guterres, secrétaire général des Nations unies



Impulsé par le Premier ministre Édouard Philippe, le 3 septembre dernier, le Grenelle contre les violences conjugales a été décliné sur l'ensemble du territoire de la République. En Nouvelle-Calédonie, la restitution des travaux s'est tenue ce samedi 23 novembre dans l'Amphi 400 de l'université. Cet événement, organisé par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et auquel le haut-commissariat de la République s'est associé, a permis de faire la restitution des ateliers menés depuis deux mois et de présenter les principales orientations, à deux jours de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes.

En clôture de cette matinée, une charte d'engagement, intitulée *Agir ensemble pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes et lutter contre les violences faites aux femmes*, a été signée par tous les acteurs institutionnels présents.

Le gouvernement était représenté par son président, Thierry Santa, Isabelle Champmoreau, membre du gouvernement en charge des violences intrafamiliales, et Yoann Lecourieux, membre du gouvernement et président du conseil d'administration de l'OPT. L'Etat était représenté par Laurent Prévost, haut-commissaire de la République.

Contexte

Le 9 septembre dernier, le haut-commissaire de la République, Laurent Prévost, lançait officiellement la déclinaison locale du Grenelle contre les violences conjugales en Nouvelle-Calédonie en réunissant élus, forces de l'ordre, représentants des institutions judiciaires et éducatives et les associations du territoire. L'objectif étant de développer, avec l'ensemble des acteurs concernés, des mesures efficaces et proches des problématiques de terrain.

C'est dans ce cadre que le gouvernement et le procureur de la République ont animé, entre septembre et novembre 2019, trois ateliers qui ont permis de mobiliser près de 120 participants - institutionnels (provinces, communes, gouvernement, haut-commissariat) et associatifs - sur les thématiques suivantes :

- **La protection des femmes victimes de violences** (plaintes et sanctions pénales), animée par le procureur de la République.
- **Le parcours de la victime** (alerte, accueil et prise en charge, hébergement, éviction des agresseurs, etc.), animée par le gouvernement,
- **Prévention et gouvernance** (éducation, communication, formation des acteurs, addictologie, etc.), animée par le gouvernement.

À l'issue de ces rencontres, 90 pistes d'amélioration, rassemblées dans une synthèse, ont pu être dégagées.

**** Voir power point diffusé et remis au cours du Grenelle contre les violences conjugales ****

**** Retrouvez toute l'actualité du gouvernement sur gouv.nc ****



La situation calédonienne

Les taux de violence à l'égard des femmes en Nouvelle-Calédonie sont particulièrement élevés en comparaison avec la Métropole - et touchent toutes les communautés :

- 1 femme sur 4 a subi une agression de type physique ou sexuelle*,
- 22 % des femmes ont subi des brutalités physiques*,
- 9 % des femmes ont vécu des tentatives de viol ou des viols*,
- 1 femme sur 8 a été victime d'attouchements sexuels, de tentatives de viol ou de viol avant l'âge de 15 ans*,

**Données Inserm 2003*

- Selon un rapport du Conseil économique social et environnemental de 2017, 19 % des Calédoniennes, (soit 1 femme sur 5) déclaraient avoir été victimes d'agression physique par leur conjoint ou ex-conjoint au cours des 12 derniers mois. Ce taux était de 17 % pour la Polynésie française et de 2,3 % pour la France métropolitaine. Toujours selon cette enquête, les femmes de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie sont également huit fois plus victimes d'agressions sexuelles par leur conjoint que dans l'hexagone.
- En 2018, 1 233 plaintes pour violences conjugales ont été enregistrées par les forces de police en Nouvelle-Calédonie, soit autant que dans un département comme les Yvelines qui compte 1,7 million d'habitants (*Source : Procureur de la République – octobre 2019*).
- Depuis le début de l'année, deux femmes sont décédées sous les coups de leur conjoint en Nouvelle-Calédonie, c'est 3,6 fois plus qu'en métropole (136 féminicides en 2019).
- Les violences intrafamiliales progressent encore de 14,6 % sur les 10 premiers mois de l'année 2019 en Nouvelle-Calédonie (*Source : Procureur de la République – novembre 2019*).



Caractéristiques des violences

- C'est au sein du couple que les violences à l'encontre des femmes sont les plus fréquentes.
- Ces violences sont marquées par une forte occultation, une forte banalisation et un niveau de dénonciation faible.
- Les jeunes femmes de moins de 25 ans sont particulièrement vulnérables et sont celles qui subissent le plus de violences dans les espaces publics (intimidations, insultes, harcèlements, brutalités, tentatives de viols, viols).
- Les femmes victimes d'agression sexuelle avant l'âge de 15 ans sont davantage exposées aux tentatives de suicide, aux grossesses non désirées et aux IVG.
- L'alcool est un facteur aggravant la violence à l'égard des femmes.

PROGRAMME

8 : 30 - Accueil & petit déjeuner

9 : 00 - Minute de silence en l'honneur des victimes de violences
- Mot de Bienvenue de **Gaël Lagadec**, président de l'UNC

Allocutions de :

- **Thierry Santa**, président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie
- **Laurent Prévost**, haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie

9 : 25 - Signature de la convention TGD (Téléphone Grand Danger) :
Sept signataires : haut-commissaire de la République – président du gouvernement – procureur de la République – président du CA de l'OPT – police nationale – gendarmerie – Association pour l'accès aux droits et l'aide aux victimes (ADAVI) - Démonstration du TGD

9 :55 - Allocution de **Yoann Lecourieux** – membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, et président du conseil d'administration de l'OPT

10 : 00 - Introduction d'**Agnès Thain Dang**, élève du Lycée du Grand Nouméa en prépa santé sociale, sur le film contre les violences faites aux femmes.

10 : 02 - Film du Lycée du Grand Nouméa

10 : 05 - Restitution de l'atelier de **Alexis Bouroz**, procureur de la République

10 : 25 - Présentation d'**Emma Larthomas** concernant son œuvre dansée.

10 : 28 - Film de danse «Cry in Silence» (2')



10 : 30 - Restitution des ateliers d'**Isabelle Champmoreau**, membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie en charge de la lutte contre les violences intrafamiliales

11 : 15 - *Pause*

11 : 30 - Présentation de **Jeannette Walewene**, présidente de la commission des droits de la femme au CESE

11 : 40 - Présentation de **Magda Bonnal-Turaud**, directrice du Travail et de l'emploi du gouvernement de la Nouvelle Calédonie sur le projet de loi du pays sur l'égalité professionnelle

11 : 50 - Intervention de **Nadine Jalabert**, présidente de la commission des droits de la femme et de la famille du Congrès de la Nouvelle-Calédonie

12 : 00 - **Signature de la charte d'engagement et prises de parole institutionnelles**

- Basile Citré - président de la commission des droits et devoirs de la famille de la province des Îles
- Nadège Faivre - 3^e vice-présidente de l'assemblée de la province Nord
- Sonia Backes, présidente de l'assemblée de la province Sud
- Rock Wamytan, président du Congrès
- Laurent Prévost, haut-commissaire de la République
- Clôture par Isabelle Champmoreau, membre du gouvernement en charge des violences intrafamiliales

12 : 40 – Fin de la matinée